

Québec, le 18 août 2014

Monsieur Pierre Thériault  
Directeur général  
Séminaire de Sherbrooke  
195, rue Marquette  
Sherbrooke (Québec) J1H 1L6

**Objet : Mise à jour du plan d'action institutionnel du Séminaire de Sherbrooke concernant le suivi des recommandations émises par la Commission.**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé et a accepté, lors de sa réunion du 10 juin 2014, la mise à jour du plan d'action adoptée par le conseil d'administration du Séminaire de Sherbrooke le 29 avril 2014. Cette mise à jour concerne les huit recommandations qui faisaient partie du plan d'action initial adopté par la Commission le 5 novembre 2013.

## Bloc un

Le premier bloc de suivi concerne une recommandation émise par la Commission en janvier 2005 dans son rapport portant sur l'évaluation institutionnelle du Séminaire de Sherbrooke. La Commission recommandait au Collège de s'assurer que son conseil d'administration exerce efficacement le rôle délégué quant au contrôle des politiques de l'ordre collégial, notamment en ce qui concerne la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et le plan d'aide à la réussite. Le Collège prévoyait initialement donner suite à cette recommandation en octobre 2013. Dans la mise à jour de son plan d'action, l'établissement prévoit donner suite à cette recommandation en juin 2014. Ainsi, l'établissement ajoutera un article aux règlements généraux du Séminaire de Sherbrooke, qui témoignera du rôle exercé par le conseil d'administration du Collège à l'égard du

suivi et du contrôle de la PIEA, de la PIEP et du plan d'aide à la réussite. La Commission prend acte de cette nouvelle échéance et s'attend à recevoir de la part du Séminaire les règlements généraux amendés. La Commission croit par ailleurs que la visite qui suivra le dépôt du rapport d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* aidera également à faire état des pratiques du conseil d'administration du Séminaire quant au contrôle et au suivi des politiques de l'ordre collégial.

### Bloc deux

Le deuxième bloc de suivi concerne une demande formulée par la Commission en mai 2003 dans son rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études fait à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme *Techniques juridiques* (310.03). La Commission a demandé au Collège « d'appliquer sa PIEP révisée à un programme de son choix [...] <sup>1</sup> et de lui transmettre la même année son rapport d'autoévaluation ». Le Séminaire prévoyait initialement donner suite à cette recommandation en décembre 2013. Le plan d'action mis à jour prévoit que l'établissement déposera sa nouvelle PIEP auprès de la Commission en juin 2014. En ce qui concerne l'application de la PIEP, elle sera prise en charge par le troisième bloc de recommandations ci-dessous exposé.

### Bloc trois

Le troisième bloc de suivi porte sur l'évaluation du programme *Sciences de la nature* et regroupe six recommandations formulées par la Commission lors de diverses opérations, à savoir :

*Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études.*  
Novembre 1999<sup>2</sup> :

- S'assurer que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs.

---

1. « ... au plus tard au cours de l'année 2004-2005... »  
2. Il s'agit de la date de publication du rapport.

*Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.* Mai 2003 :

- Se doter dans les plus brefs délais d'un système d'information sur les programmes d'études permettant au Collège de suivre attentivement le cheminement des élèves.
- Débuter chaque évaluation de programme par l'élaboration d'un devis d'évaluation permettant au Collège de relier les critères d'évaluation aux enjeux du programme et de déterminer les responsabilités nécessaires pour bien encadrer la démarche d'évaluation.
- Réviser sa PIEP de manière à inclure des dispositions qui conviennent aux besoins du Collège; procéder à une consultation de toutes les personnes concernées avant de faire adopter une version révisée de sa PIEP de façon à susciter une meilleure adhésion à cette politique; favoriser le développement d'une culture d'évaluation par la diffusion et la circulation de l'information à tous, l'identification des besoins de perfectionnement, l'augmentation des échanges avec les collèges du réseau, le développement d'une expertise, l'implication de toutes les instances dans les activités d'évaluation et le soutien aux évaluateurs.

*Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.* Mai 2012 :

- S'assurer de la conformité des plans de cours à ses politiques.
- S'assurer que les évaluations finales, pour tous les cours, permettent à l'étudiant de démontrer l'atteinte des objectifs du cours selon les standards.

Pour répondre à ces recommandations, le Séminaire annonçait initialement qu'il allait déposer le rapport d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) d'ici le 15 juin 2014 et appliquer sa PIEP révisée à ce programme. Dans la mise à jour de son plan d'action, l'établissement prévoit déposer ce rapport en juin 2015. La Commission prend acte de cette nouvelle échéance et s'attend à recevoir le rapport du Collège dans les délais prévus. Au demeurant, le dépôt du rapport donnera lieu à une visite de la

Commission comme mentionné précédemment dans le premier bloc de recommandations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M<sup>me</sup> Claire Beaudoin, directrice du collégial